

**Pétition stop Linky**  
**- Appel aux élus de notre commune**  
**à délibérer contre les compteurs communicants LINKY**

**Enedis, ex-ERDF**, généralise l'installation à marche forcée de 35 millions de compteurs communicants LINKY, déjà 8 millions posés, en remplacement des compteurs actuels qui fonctionnent très bien.

Cette technologie suscite de plus en plus d'inquiétudes dans la population.

**Aucune loi ne rend obligatoire ce compteur mais Enedis passe outre notre droit au refus.**

Depuis mars 2016, environ 1 commune par jour exprime une délibération s'opposant au déploiement de ce compteur sur son territoire (569 communes minimum au 02/04/2018).

Les raisons en sont notamment :

- **Intrusion dans la sphère privée** : possibilité technologique de surveillance des particuliers, commercialisation potentielle de nos données de consommation (Enedis devient opérateur de Big Data), pilotage de nos équipements à distance (objets connectés, effacement diffus).
- **Hausse de nos factures d'électricité** pour compenser le coût de mise en place de minimum 5 milliards d'euros. Augmentations de la consommation facturée (changement d'unité : kWh en kVAh) et de l'abonnement pour les foyers dont la puissance souscrite va devenir insuffisante (compteur plus sensible et intransigeant au dépassement de puissance). Ces 5 Mrd€ pourraient être investis autrement dans la politique énergétique.
- **Provocation d'incendies** de plus en plus fréquents, et perturbation des installations domestiques révélés par de nombreux témoignages.
- **Impact sur notre santé** : Les radiofréquences CPL (par onde porteuse) du Linky sont officiellement classées « **potentiellement cancérigènes** » par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Elles sont véhiculées dans l'installation électrique existante, et rayonnent en permanence dans toute la maison. Deux émetteurs hautes-fréquences, toujours potentiellement cancérigènes, sont aussi installés : sur le transformateur du quartier et bientôt dans le compteur (module ERL).
- **Les risques techniques et sanitaires** liés aux Champs Electromagnétiques sont **exclus de nos contrats par Enedis et par nos assurances**.
- **Le système Linky, conçu en 2006, est déjà obsolète**. Considérant l'évolution des technologies liées à l'électronique et à la numérisation des données, il devra être sous peu renouvelé.
- **Conséquences sur l'emploi : suppression de personnel**, perte de cotisations sociales.
- **Vote expéditif par le sénat** le 15/07/2015 du projet de loi relatif à la transition énergétique.

Dans le même temps sont installés **2 autres compteurs communicants, pour l'eau et pour le gaz, fonctionnant aussi en hautes-fréquences**, avec chacun leur antenne relais associée, augmentant d'autant plus le niveau de champ électromagnétique global dans les lieux de vie.

Les mairies nous représentent et sont responsables de notre bien-être et du maintien de la sécurité et de la salubrité publique. Elles sont aussi propriétaires des compteurs électriques.

**Elus, nous vous appelons à agir pour notre protection contre les risques potentiels de ces compteurs. Prononcez-vous contre leur installation.**

**Et faites respecter fermement et avant tout le droit au refus de vos administrés.**

## Pétition stop Linky

- Appel aux élus d'EAUNES à délibérer contre les compteurs communicants LINKY  
[Collectif alerte.linky.eaunes31](http://Collectif.alerte.linky.eaunes31)

	Nom prénom	commune	signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			

40			
50			
60			
70			

80			
90			
100			
110			

